Image not found or type unknown

Date de Validité du jugement (jaf)

Par **anita**, le **08/02/2010** à **17:45**

Bonjour,
je suis séparée de mon ex (non mariés) et pour la garde et les frais de pension alimentaire pour élever mon enfant(2ans et demi), nous sommes passés devant le" JAF" le 08 sep 2009.
J'ai reçu l'extrait du jugement le 22 sep 2009, mais je n'ai pas reçu la signification du jugement par huissier a ce jour.
mon ex paie quand il en a envie, ou quand il peut selon ses dires....

question

A partir de quelle date le jugement prend effet car mon ex paie quand il en a envie, ou quand il peut selon ses dires....

Que puis je faire pour qu'il paie régulièrement ?
la vie n'est pas simple.....et vous le savez
Merci par avance.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés